



**Finances – Economie – Emploi – Formation
et Chambres consulaires**

OBJET : Marché public de prestation de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte à porte sur l'ex secteur de Derval : Choix du titulaire

EXPOSE

La prestation assurée par le marché précité concerne uniquement le territoire de l'ex secteur de Derval et couvre les communes de Sion-les-Mines, Mouais, Lusanger, Derval, Saint-Vincent-des-Landes, Jans et Marsac-sur-Don.

En effet, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval assure cette prestation de manière différenciée avec une gestion assurée en régie pour l'ex secteur du castelbriantais et une gestion externalisée pour l'ex secteur de Derval.

L'actuel support juridique assurant la prestation de la collecte et le transport des ordures ménagères et la collecte et le transfert des emballages recyclables en porte à porte arrive à échéance le 31 décembre 2021, il paraît dès lors opportun de procéder à son renouvellement.

Afin d'uniformiser la durée des prochains marchés, il est proposé de démarrer les prestations au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 24 mois afin qu'elles arrivent à échéance en date du 31 décembre 2023.

Il est rappelé qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé en publication le 8 octobre 2021 au JOUE/BOAMP avec une date limite de réception des offres fixée au mercredi 10 novembre 2021 à 12h00. Le registre des retraits fait apparaître 3 téléchargements de dossier de consultation et 2 plis ont été remis en version dématérialisée par l'entreprise candidate GRANDJOUAN SACO (actuel titulaire du marché) une offre de base et une offre variante. Après analyse de candidature et des offres, l'offre variante se place en première position pour un montant de 726 216,00 € HT.

Afin de permettre la continuité des services et ce dès le 1^{er} janvier 2022, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à opérer l'attribution du marché de prestation de collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en porte à porte pour une durée de 24 mois après avis de la commission d'appel d'offres ad hoc déchets réunie le 24 novembre 2021.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide

1. d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché public en résultant avec l'entreprise GRANDJOUAN SACO, ainsi que de toutes décisions y étant relatives.
2. d'autoriser M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 9 décembre 2021

Le Président,

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20211213-623-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2021

Publication le : 13-12-2021

Conseil Communautaire du 9 décembre 2021



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES		X			
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X		

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

Mme Annette PIETIN est arrivée à 17 h 50 avant le vote de la délibération n° 111 relative aux tarifs des services intercommunaux de l'année 2022.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 55 lors de la lecture de la délibération n° 112 relative à la création d'un budget annexe Transports.

AR-Préfecture

044-200072726-20211213-623-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2021

Publication le : 13-12-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT